

République française - Département de la Gironde



## Extrait du registre des délibérations Conseil municipal du 09 décembre 2024

Le 09 décembre 2024 à 18h, le Conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en Mairie, sous la présidence de **Jean-Jacques Puyobrau**, Maire de Floirac

---

### Délibération n°20241209-42 : Motion de soutien à Paul Watson

Rapporteur : Jean-Jacques PUYOBRAU

Date de convocation du Conseil municipal : 03 décembre 2024

Nombre de conseillers en exercice : 33

#### Nombre de présents : 24

Jean-Jacques PUYOBRAU - Alexandre BOURIGAULT - Nathalie LACUEY - Jean Claude GALAN - Andrée COLLIN - Martine CHEVAUCHERIE - Didier IGLESIAS - Hélène BARBOT - Régis DESCLAUX DE LESCAR - Hervé DROILLARD - Nadine GRENOUILLEAU - Nicole BONNAL - Christophe BAGILET - Vincent BUNEL - Olivier SAILHAN - Josette DURLIN - Justine ADENIS - Cédric JUIF - Monique FRENEL - Nicolas CALT - Jonathan SINSOU - Alexandre LEDOUX - Patrick DANDY - Florent NAPOL

#### Absents excusés ayant donné pouvoir : 8

Pascal CAVALIERE à Josette DURLIN - Fatima SABI à Andrée COLLIN - Nathalie BIJOUX à Nathalie LACUEY - Céline PROUHET à Alexandre BOURIGAULT - Ahmed ASFOR à Hervé DROILLARD - Kamel MEHERZI à Justine ADENIS - Catherine ARNOLD à Nicolas CALT - Sandrine TIGNOL à Vincent BUNEL

#### Absente excusée : 1

Séverine CASTAGNET

Mme Nathalie LACUEY a été nommée secrétaire de séance

Depuis le dimanche 21 juillet 2024, Paul Watson, militant écologiste et fondateur de l'ONG Sea Shepherd, est détenu au Groenland, suite à un mandat d'arrêt international émis par le Japon pour son engagement contre la chasse aux baleines et la pêche massive.

Depuis lors, de nombreuses voix à travers le monde s'élèvent pour dénoncer cette arrestation et réclamer sa libération. Des artistes, journalistes, comédiens et responsables politiques se mobilisent régulièrement lors de rassemblements pour soutenir sa cause.

Nous, élus du Conseil municipal de la commune de Floirac, fidèles à notre engagement pour l'écologie et la protection de la biodiversité, nous appelons à sa libération immédiate et à l'abandon de toutes les poursuites à son encontre. La lutte pour la préservation du vivant est

une cause universelle, en totale cohérence avec les actions que nous portons au quotidien à Floirac pour un avenir plus durable.

### Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.  
Extrait certifié conforme. Au registre sont les signatures



Nathalie **LACUEY**  
Secrétaire de séance

Jean-Jacques **PUYOBRAU**  
Maire de Floirac

Monsieur le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat et de sa publication